



Pollution au plomb et au cadmium sur les terrains de maraichage en province de Liège : Compte rendu des conférences organisées dans le cadre du festival Nourrir Liège.

Conférence du 6 mai 2022 :

Organisateur :

Bertrand Bastin : bertrand@catl.be

Intervenant-es

Cécile Marie – Maraichère aux Jardins de Longpré

Gilles Collinet – Professeur à Gembloux. Spécialisé dans le transfert eau/sol vers les plantes.

Jessica Beurton - Médecin en santé environnementale

Présentations :

Présentation Bertrand – Voir les slides en pièce jointe du mail.

Jessica Beurton : impacts sanitaires – Voir slides en pièce jointe du mail.

- Si on veut être cohérent, en sachant que l'absorption de cadmium par les voies respiratoires est beaucoup plus importante, il est illogique de continuer à accepter les pollutions dues à la consommation de cigarette (consommation active ou passive). Si on interdit les légumes contenant une certaine concentration de cadmium alors on doit également interdire la cigarette.
- il n'y a pas de concentration sans danger pour les enfants qui sont beaucoup plus vulnérables aux éléments traces métalliques. De plus, si ils présentent une déficience nutritionnelle (fer, calcium, zinc) l'absorption de plomb sera d'autant plus forte.
- Un des leviers principaux que nous avons donc pour limiter l'effets d'éléments traces métalliques sur notre santé est d'abolir la malnutrition. En mangeant sainement, nous limitons l'absorption des métaux lourds par notre organisme.
- Si on interdit les pollutions aux métaux lourds, alors, dans un sens logique, il faudrait également interdire toutes les autres molécules.
- D'un autre côté, étant donné que nous sommes de toute manière exposés aux pollutions, il est nécessaire de diversifier les molécules auxquelles nous pourrions être exposés. Pour cela il faut varier l'origine de notre nourriture et les éléments consommés. Par exemple, manger des épinards durant toute la grossesse pourrait poser problème.
- De manière générale, les agriculteurs conventionnels, de par leurs méthodes de productions, sont les plus exposés aux molécules polluantes et perturbateurs endocriniens. Ils sont donc les premiers à soutenir en les aidant à développer des méthodes de production plus en accord avec notre environnement et leur santé.
- On est dans l'ère des pandémies nous avons donc, plus que jamais, besoin de construire notre autonomie alimentaire.

- Deuil du monde sain : il n'y a pas d'endroit idéal où se mettre à faire du maraichage. Accepter l'état de fait et se tourner vers une adaptation pour limiter nos pollutions locales et leurs effets sur notre santé. Faire du Ca et du Pb notre combat.
- Ne soyons ni rassuristes ni alarmistes : se renseigner est essentiel mais attention à l'hyper hygiénisme qui amène d'autres problèmes (les microbes construisent notre microbiote).
- Les études scientifiques 'robustes' ne fonctionnent pas avec la santé environnementale.

Gilles collinet – Transfert sol-plantes – Voir slides en pièces jointe :

- Question principale = système de normes qui n'existe que pour la commercialisation
- En 2021 les normes européennes de concentration en plomb et en cadmium des fruits et légumes ont été revues et sont plus restrictives.
- Une question principale reste, d'où viennent ces nouvelles valeurs et sur quels principes/événements se basent-elles ? En se basant sur un principe de précaution fait on le jeu de l'hydroponie et de la culture hors sol ?
- Il est important de distinguer pollution actuelle et historique. Des pollutions mêmes aux alentours atterrissent à Liège et finissent par impacter les maraichers de la région.
- Il est très compliqué de dépolluer les sols et il faut se méfier des 'solutions' souvent envisagée comme la phytoremédiation ou les champignons. Ces solutions peuvent absorber les quantités de polluants qui sont 'bio-disponible'. Une grande partie des polluants ne le sont pas encore et on ne connaît pas bien les conditions transformant un polluant non bio-disponible en bio-disponible.
- Les études faites dans le domaines montrent que contrairement à ce qu'on pourrait croire, la concentration en éléments traces métalliques dans le sol n'est pas la seule explication de la concentration retrouvée dans les légumes. En d'autres mot, ce n'est pas parce que le sol contient peu de métaux lourds que les légumes et les fruits en contiendront peu également, et inversement.
- Deux autres grands facteurs doivent être pris en compte pour limiter les transfert sol-plantes : le pH du sol et la quantité de matière organique présente. Augmenter la quantité de matière organique et avoir un pH aux alentours de 6.5 permet de limiter le transfert sol-plante. Cependant, ces deux grandes tendance ne peuvent malheureusement pas assurer à 100% que la concentration dans les légumes sera inférieure aux valeurs seuils.
- Une étude préliminaire à été commandée par le cabinet Tellier :
 - Comprendre les flux sol-plantes
 - Enquête menées et analyses des différents produits
 - Parcelles expérimentales dans lesquelles on met soit compost, soit chaux, soit biochar soit miixte – 120 parcelles

Message de Jérôme et Frédéric - Voir document en pièce jointe du mail.

Présentation Cécile – Quotidien des maraicher-ères

- Réseau de maraicher, unique à Liège, à l'initiative de la Province – échangent bcp entre maraichers, c'est une vraie chance
- Ils se sentent tellement concernés par la problématique qu'ils ont déjà eu 3 ou 4 réunions depuis le début de l'année.

- Il y a bien sur des avis divergents entre eux. Certains sont alarmistes et d'autres rassuristes mais au final c'est eux le premiers concernés. C'est eux qui mangent le plus de leurs légumes, qui ont les mains dans la terre et l'ingère involontairement.
- Ils rencontrent une vraie dualité dans leurs envies : Ils veulent savoir la composition de leur terre mais si ils font l'analyse en leur nom et que les résultats ne sont pas bon cela demanderait de rentrer dans un système d'auto-contrôle lourd logistiquement et financièrement avec une destruction totale des cultures possibles.
- A savoir qu'un maraicher passe environs 40% du temps dans la récolte et la commercialisation. Cela veut dire que les 60% restant seront perdu si la culture est détruite.
- Pour le moment il n'existe pas d'indemnisation pour aider les maraichers touchés par cette problématique.
- Généralement, par maraichers on entend des producteurs cultivant au minimum 15 ou 20 légumes, souvent plutôt une soixantaine et parfois montant même jusqu'à plus de 100. Cela rend le contrôle beaucoup plus compliqué en terme de prélèvement et suivi d'échantillons.
- Le terme légumier fait plus références à des producteurs cultivant quelques variétés sur des beaucoup plus grand surface. Eux sont indemnisés, en cas de destruction de cultures, par un système d'assurance et mutuelle.
- Sentiment d'être pris de court par les maraichers qui ont entendu parler du problème récemment, qui veulent améliorer leurs production mais qui n'ont pas le temps de le faire étant donné que les contrôles sont déjà là.
- A savoir que les valeurs seuils ont été divisées par deux pour la nouvelle norme.
- Comment se fait il que ce n'est pas un sujet auxquels s'attaquent les syndicats agricoles ? Pq focus sur les maraichers ?
- Sujet économique (si gagnaient mieux leurs vies, ne seraient pas contraire à détruire certaines légumes) – sujet de faisabilité (temps d'analyse et de retour) – sanction économique immédiate

Discussions :

Cécile : On veut savoir mais on veut avoir le temps de s'organiser : analyse, réduire pollution, ... Moratoires au niveau de l'Europe pourrait être possible. Par exemple, certains agriculteurs ont pu faire un moratoire sur les nicotinoïdes car ils ne peuvent pas faire leurs cultures sans.

La valeur du pH des sols est hyper importante et facile à travailler, par contre cela prend du temps car on doit remonter la valeur par 0.5 point de PH sinon ça peut tuer les organismes vivants du sol.

Gilles : Il faut également savoir que lorsque les plantes sont stressées elles accumulent plus les métaux – or, les années passées nous avons systématiquement eu soit une sécheresse soit des inondations et donc il est compliqué de ne pas stresser les plantes.

Biochar c'est du carbone cuit d'une certaine manière, qui ressemble à des éponges et qui est chargé de purin d'ortie ou microorganismes efficaces. Même si ça peut aider la croissance de la plante et limite le transfert sol-plantes des éléments traces métalliques ce n'est pas la solution miracle.

Cécile : Responsabilité en tant que maraicher d'informer – devoir d'afficher et de prévenir les clients. Le potager St Germain 3 ans a communiqué et sa clientèle n'a pas diminué.

Ville de Liège qui loue des terres à des particuliers – interdiction de faire des potagers – que des légumes

Gilles : Etude – finalisée d’ici fin 2022 – si laboratoire peut faire les analyses

Cécile : Demande d’un accompagnement de l’AFSCA plutôt que de la sanction. On ne peut pas nier le problème mais il faut accompagner les maraichers qui sont ouverts

Projet de TFE avec VDT et étudiants HEC pour arriver à chiffrer un fond d’indemnisation pour les maraichers

Sentiment d’insécurité énorme. Solution pour les particuliers : analyse de sol – potager sol et hors sol en fonction des légumes et de leur capacité à capter les métaux lourds

Jessica : Une étude de l’OMS sur femmes allaitantes montrent les dangers de celles qui mangent leurs œufs de leurs poules. La conclusion à retenir est l’importance de varier l’exposition et donc varier les sources de nourriture (endroit de production et nourriture en tant que telle).

Est-il possible de faire des études scientifique faisant le lien entre environnement et maladie ?

- Groupe d’enfants mangeant cadmium et autre sans – évaluation dans 30 ans du nombre de leucémies → comité d’éthique : non

Intervention d’une dame qui disait qu’une famille en permaculture rencontrait des retards et problèmes neurologiques chez les enfants à cause de pollution locale Cela leur avait fait découvrir l’outil sanisol et démontrait bien qu’il y a un vrai manque de connaissance dans la population. L’outil SANISOL doit être beaucoup plus répandu.

A Flémalle des particuliers ont reçu comme instruction de la Province de Liège, suite à des analyses d’échantillons de terre, de ne plus toucher à rien, que toutes les terres sont polluées. Il faut faire attention à l’alarmisme et aux conséquences que cela peut avoir. Pas bon non plus de se couper du monde extérieur et d’empêcher les enfants d’avoir accès à la terre.

Pour votre information personnelle, vous trouverez les contacts vers les laboratoire d’analyse en fin de ce document ainsi que le contact de Stéphane Mostenne, responsable provinciale de l’accompagnement des producteurs et potager communautaire.

Gilles + Cécile + Jessica : Au niveau des solutions faciles à mettre en place pour limiter l’impact des polluants sur notre santé :

- Jouer avec le PH + apports de matières organiques de nos sols.
- Pas manger des champignons à Seraing. Ceci est un exemple. Cela veut dire qu’il faut faire attention à la provenance de ce qu’on mange et si on sait que les champignons absorbe énormément, autant limiter la consommation des champignons fortement exposés.
- Microorganismes efficaces = permettrait d’éviter les transferts

Question finale : Doit on en parler ou pas ? Et comment en parler au grand public ? Dilemme entre panique générale et conscientisation pour soutenir les maraichers et limiter l’exposition générale de la population.

Conférence du 13 mai 2022 :

Organisateur :

Bertrand Bastin : bertrand@catl.be

Intervenant-es

Cécile Marie – Maraichère aux Jardins de Longpré

Jessica Beurton - Médecin en santé environnementale

Marc Vanbergen – Ingénieur agronome en chef de la province de Liège.

Emmanuelle Moons – Responsable de la politique de contrôle de l'AFSCA

Jean-Sébastien Walhin- Responsable de la communication de l'AFSCA

Présentations :

Présentation Bertrand – Voir les slides en pièce jointe du mail.

Jean Sébastien Walhin : processus de l'AFSCA – Voir slides en pièce jointe du mail.

Discussions :

Les discussions ont été longue et ont couvert de nombreux points. L'ensemble des discussions est donc difficilement transmissible par écrit, je vous note cependant les grands points discutés :

1. Prix payé par les producteurs sur petite surface à l'AFSCA :

Chaque année les producteurs doivent payer une taxe fixe d'environ 200€. Ce montant n'est pas adapté en fonction des surfaces. En sachant que les grands producteurs font, en moyenne, l'objet de plus de contrôle vu qu'ils représentent un plus grand risque (de part la proportion d'approvisionnement qu'ils représentent dans le système de distribution alimentaire actuel), ils paient donc moins cher leur contrôle que les petites structures. Ici, ce que demande les maraichers, est un système de paiement proportionnel à la surface.

L'AFSCA considère que la redevance annuelle couvre également le contrôle des produits que pourraient utiliser les producteurs dans leurs cultures et qui font également l'objet de vérifications (pesticide ou insecticide par exemple). Dans ce cas -ci, l'argument des maraichers restent valide étant donné que généralement, ils utilisent peu de produits vérifier par l'AFSCA dans leurs cultures et que quand bien même ca serait le cas, la quantité utilisée est beaucoup plus petite que celle des grandes cultures de par la différence de taille.

2. Accompagnement de l'AFSCA :

Les petits producteurs demandent un accompagnement de l'AFSCA, comme ca à été le cas pour la tarte au riz ou le fromage de Herve, pour comprendre les bonnes pratiques permettant d'éviter les contaminations aux métaux lourds. La cellule accompagnement de l'AFSCA n'étant pas très grande,

cela demanderait un nouveau budget pour embaucher et former quelqu'un mais ce n'est pas impossible.

3. Prélèvement au champs :

Les produits qui sont toujours au champs ne sont pas considéré comme des produits alimentaires. Dans ce cas, les prélèvement sur légumes toujours au sol ne font pas l'objet d'une notification obligatoire. La notification obligatoire ne concerne que les produits en vente, donc les produits sur étale. Comment réussir à faire cela puisque les maraichers cueillent et vendent le même jour et qu'une analyse demande 6 semaines ? Quid des prélèvement fait sur champs par les employés de l'AFSCA ? Pour le moment, il est hautement recommandé de ne pas vendre des légumes qui ont fait l'objet du analyse positive lorsqu'ils étaient toujours sur sol.

4. Questions sur les valeurs par légumes :

Certains maraichers aimeraient avoir un contact avec l'AFSCA pour passer en revue l'ensemble des valeurs données dans la norme actuelle. Nous n'avons pas eu ce temps durant la conférence mais certains maraichers semblaient intéressés d'avoir une meilleure vue sur ces valeurs.

5. Meilleure compréhension des processus de déclaration :

Les maraichers n'ont pas une vue claire de ce qui doit être déclaré, des méthodes d'échantillonnage et de déclarations,... Voici un ensemble de questions posées qui méritent quelques éclaircissements :

- a. Comment est calculé la superficie de culture ? De manière générale, un terrain de maraicher n'est pas entièrement dédié à la culture. Entre les allées, le compost, les infrastructure sur terrain,... quel est la surface qui doit être déclarée ? Tout le terrain en tant que tel ou seulement les planches/buttes de culture ?
- b. Quand le prélèvement doit-il être effectué ? combien de temps avant la vente et dans quelles conditions ?
- c. Quelles sont les obligation d'auto-contrôle ? Toute production doit-elle être analysée chaque année ? Si oui, comment assurer la logistique d'un producteur produisant une centaine de produits différents ? Si non, quelles sont les conditions ? Changent-elles lorsqu'un contrôle d'un produit est positif ?

6. Système de dédommagement pour les maraichers :

Pour les grands producteurs, un système de dédommagement existe sous forme d'assurance ou de mutuelle. Ceci leur permet d'être dédommager en cas de pollution trop importante. Ce type de système pourrait/devrait être pensé pour les maraichers de la province. Un système d'assurance risque d'être compliqué vu que le problème commence à être connu et que les assurances y verront vite une perte d'argent.

Dans le même genre, il existe des fonds d'indemnisations pour les producteurs de produits animaliers. En cas de maladie dans l'exploitation, les producteurs peuvent se faire dédommager les pertes. Pourquoi pas le même principe pour les problèmes environnementaux ?

7. Service de la province d'analyse des échantillons

Marc Vanbergen est bien conscient que le service gratuit d'analyse des échantillons est un atout. Il tente de le garder gratuit le plus longtemps possible mais ne sait pas combien de temps ça le sera. D'autant plus qu'avec la problématique, de plus en plus de maraichers vont faire analyser leurs récoltes et de plus en plus régulièrement. Non seulement le service risque de ne plus pouvoir être gratuit mais il faut regarder dans quelle mesure il pourra suivre l'ensemble des demandes d'analyse de la région.

Concernant les pollutions Mr. Vanbergen parlait d'études réalisées dans la région qui montraient que l'atmosphère continuait à apporter des pollutions aux métaux lourds. Même si elles diminuent ils en restent encore un peu. Rend la question encore plus compliqué, car aucune indemnisation de la part des émetteurs.

8. Prévenir les nouveaux acquéreurs de terrains

Dans les formations ou lorsque les maraichers sont suivi par la province, il est demandé de plus en plus souvent de faire des analyses de métaux lourds. Cependant, il n'est pas toujours facile de faire passer l'information. Il serait peut-être nécessaire de former auprès des notaires ou autres structures automatiquement d'application lors de l'achat d'un terrain sur les problématiques pour prévenir tout nouvel acquéreur et conseillé fortement des analyses.

La province n'a compté que 9 analyses demandées par des maraichers suivis. Ils ont donc l'impression que peu de maraichers se soucient de la problématique. Cependant, de nombreux maraichers le font à d'autres noms pour être informé mais ne pas subir de répercussions en cas de valeurs élevées.

9. Subventions pour amélioration de la qualité des sols

On connaît les grandes mesures qui permettent de limiter le transfert sol-plantes (sans donné une assurance à 100% puisque la corrélation de concentration sol vs. concentration légume n'est pas encore parfaitement connues). Un soutien financier pour augmenter le pH ainsi que la concentration de matière organique permettrait aux maraichers de limiter la probabilité d'obtenir des légumes pollués.

10. Communication de la province

Attention à la communication grand public. De nombreuses personnes sont revenues sur le contact avec le laboratoire d'analyse de la commune et semblaient terrorisés de la communication donnée par concernant leurs échantillon. La province part du principe qu'il faut communiquer de manière transparente sur les résultats d'analyse, à juste titre, mais la pédagogie permettant de comprendre la gravité, les actions à mettre en place et les nuances de danger ne sont pas passées correctement. Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur une communication grand public qui est nuancée. La présentation de Jessica Beurton sur les leviers d'actions et les facteurs aggravants semble être une bonne présentation pour aborder le problème et montrer les voies d'actions possibles.

Annexes

Annexe 1 - liste des laboratoires d'analyses en Région wallonne.

Centre provincial de l'agriculture et de la Ruralité – ASBL Brabant Wallon Agro-Qualité

Rue Saint Nicolas, 17

BE 1310 LA HULPE

+32 (2) 656.09.70 +32 (2) 652.03.06

labo.lahulpe@skynet.be

<http://www.brabantwallon.be/fr/Qualite-de-vie/agriculture/agro-qualite-asbl.html>

Centre de Michamps – ASBL IQUALUX

Horritine 1

BE 6600 BASTOGNE

+32 (0) 61 21 08 20 +32 (0) 61 21 08 40

richard.lambert@uclouvain.be

<http://www.centredemichamps.be>

Laboratoires de l'Office Agricole de la Province de Namur – ASBL Opa-Qualité-Ciney

Rue de Saint-Quentin, 14

BE 5590 CINEY

+32 (0) 81 77 68 16 – +32 (0) 81 21 81 18

pierre.courtois@province.namur.be

<http://www.opaciney.be/>

Laboratoire de la Province de Liège – CPL-PROMOGEST

Rue de Dinant, 110

BE 4557 TINLOT-SCRY

+32 (0) 85 24 38 00 +32 (0) 85 24 38 01

Marie-Athenais.DeSchaetzen@provincedeliege.be

<http://www.provincedeliege.be/spaa/>

ASBL CARAH

Rue Paul Pastur, 11

BE 7800 ATH

+32 (0) 68 26 46 90 + 32 (0) 68 26 46 99

labo@carah.be

<http://www.carah.be/>

Stéphane Mostenne

Rue de Huy, 123 - 4300 Waremme

Tél: 04 279 66 66

stephane.mostenne@provincedeliege.be